



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail le dimanche

Question écrite n° 7883

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la question de l'évolution du texte de loi régissant le repos dominical. Certains syndicats soulèvent l'éventualité d'une réforme à venir de la législation concernant le dimanche chômé, et ce afin de répondre aux demandes de certains secteurs d'activités. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser les réformes éventuelles qu'il entend mener sur ce sujet et la perspective dans laquelle il entend mener ces réformes.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la question du repos dominical et les possibilités d'évolution des dispositions législatives et réglementaires en la matière. Le sujet du repos dominical revêt de multiples dimensions liées entre autres à l'organisation de la vie sociale, aux conditions de travail des salariés et à la liberté du commerce et de l'industrie. Sa prise en charge nécessite aujourd'hui de tenir compte d'aspirations nouvelles et de tendances parfois contradictoires : une demande de consommation forte, une législation du travail de plus en plus soumise aux règles de la concurrence, la nécessaire conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et le respect d'un cadre juridique faisant intervenir dérogations diverses et acteurs multiples. La perspective d'une évolution du cadre légal ne peut être envisagée qu'en recherchant un équilibre entre l'ensemble de ces dimensions. Il convient aujourd'hui en particulier de concilier la nécessité de prendre en charge les nouveaux besoins économiques et sociaux, les questions d'emploi et d'insertion, de pouvoir d'achat et de préservation de la vie familiale et de la santé des salariés. Dans ce cadre, toute recherche d'adaptation des dispositions légales et réglementaires existantes doit prendre place dans une démarche générale associant les différents acteurs économiques et sociaux. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, qui souhaite que la législation en vigueur sur ce sujet soit aujourd'hui simplifiée et modernisée, a la volonté de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs et favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat en permettant aux employeurs et aux salariés qui le souhaitent de travailler le dimanche. Déposée le 24 avril 2008 par M. Richard Mallie, député des Bouches-du-Rhône, une proposition de loi visant à rénover les dérogations au repos dominical est actuellement à l'étude au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7883

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6329

Réponse publiée le : 29 juillet 2008, page 6615